

ment réfléchira à la possibilité de soulager les cultivateurs du fardeau supplémentaire que leur infligeront les dispositions de cette mesure.

Je voudrais maintenant citer la lettre que j'ai reçue d'un comptable en matière d'impôt sur le revenu de la ville de Lloydminster, en Saskatchewan, dans laquelle il me signale que la mesure aura de très graves répercussions sur la position du revenu net des cultivateurs, à cause de l'élimination des dispositions relatives à l'amortissement qui existent dans la loi actuelle. Voici un passage de la lettre de M. Fred Lonsdale:

Le groupe de contribuables que nous représentons sont principalement des personnes de revenus moyens qui possèdent des biens. Je prévois qu'à long terme, leur fardeau fiscal augmentera sensiblement. Cela se produira particulièrement dans le cas des agriculteurs, à cause de l'élimination de la Partie XVII relative à l'amortissement linéaire par la récupération de l'amortissement, sauf que cette récupération est imposable à 100 p. 100 tandis que les gains en capital ne le sont qu'à 50 p. 100.

Je vois que le secrétaire parlementaire et le député de Crowfoot se sont demandés s'il s'agissait là d'un gain de capital ou d'un revenu. D'après les observations de M. Lonsdale, la récupération de l'amortissement sera considérée comme un revenu dans l'année en cause. Il continue sa lettre ainsi:

Il s'ensuit une autre perte même pour les cultivateurs qui suivent actuellement la méthode de l'amortissement décroissant (Partie XI), puisqu'à l'avenir ils seront frappés d'un impôt sur le gain en capital lorsqu'ils vendront un bien plus cher que le prix qu'ils ont payé, ce qui arrive très souvent lorsqu'ils échangent du matériel.

C'est là une contradiction avec l'observation faite par le secrétaire parlementaire au député de Crowfoot plus tôt aujourd'hui. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra commenter ces dispositions avant la fin du débat.

Je voudrais aussi parler du troupeau de base, sujet que d'autres ont débattu assez longuement, y compris le député de Crowfoot. Je sais que le député de Wetaskiwin va aussi en parler. Le comité sénatorial des banques et du commerce a reconnu l'importance particulière de l'industrie agricole et il a déclaré catégoriquement que l'on devrait maintenir la disposition relative au troupeau reproducteur à l'avantage des cultivateurs et des propriétaires de ranch qui s'occupent d'élevage de bestiaux. Le comité déclare en très peu de mots dans son rapport, à la page 47:7, ce qui suit:

Le comité recommande qu'une disposition soit prévue dans la proposition de loi afin que l'on continue à reconnaître le troupeau permanent d'un fermier comme un «troupeau de base» et donc comme un bien d'investissement.

Voilà qui est très important, selon moi. Encore une fois, je ne crois pas qu'on retire beaucoup de recettes en révoquant cette disposition, et cette révocation n'aurait pour résultat que beaucoup de confusion et de réorganisation chez les cultivateurs et les propriétaires de ranch.

Je veux commenter brièvement l'observation faite par le député de Mackenzie qui a soutenu qu'étant donné la complexité du bill sur l'impôt, le ministère pourrait établir un poste téléphonique spécial que les contribuables pourraient appeler pour obtenir des renseignements précis ce qui leur éviterait de payer les honoraires élevés des experts-comptables et des avocats spécialistes en matière fiscale. Voilà, à mon avis, une suggestion utile. Je note que le ministère de l'Agriculture fait quelque chose de sembla-

ble en ce moment. L'autre jour, j'ai composé un numéro et entendu le ministre de l'Agriculture débiter un long boniment sur les politiques agricoles du gouvernement. S'il peut assurer ce genre de service à des fins de propagande politique, il devrait sûrement pouvoir en faire autant pour diffuser des renseignements sur le bill à l'étude.

En terminant, monsieur le président, j'aimerais commenter brièvement la position adoptée par les députés à ma gauche. Ils semblent hésiter dans leur attitude envers les gains de capital. Au début, ils prétendaient que le bill n'accomplissait pas assez, qu'ils étaient les seuls à parler au nom des cultivateurs. Mais en étudiant leur philosophie, on constate qu'ils croient au principe des gains de capital, des droits successoraux et des impôts sur les dons. De fait, sauf erreur, les gouvernements de la Saskatchewan et du Manitoba sont en train de préparer une mesure législative qui leur permettra de prélever des droits successoraux dès que la mesure à l'étude aura été adoptée. Malgré cela, les députés du NPD à la Chambre prétendent béatement qu'eux seuls parlent en faveur de la conservation de la ferme familiale. Les faits ne le confirment pas. Les membres du NPD ne peuvent avoir et le drap et l'argent. D'une part, ils ne peuvent prétendre que le bill est insuffisant et d'autre part dire qu'ils défendent la petite ferme familiale qu'ils voudraient voir se transmettre d'une génération à l'autre. Je crois qu'ils devraient s'en tenir à leurs principes fondamentaux qu'ils ont exposés de façon si vivante durant la campagne électorale, notamment le démembrement des biens successoraux. S'ils agissaient ainsi, nous connaîtrions mieux leur position, et les cultivateurs aussi.

• (3.00 p.m.)

**M. McBride:** Monsieur le président, pour moi qui me suis beaucoup occupé d'agriculture, c'est un réconfort d'entendre l'éminent député de Vegreville remettre un peu à leur place les personnes qui sont à sa gauche car ils ont un peu trop tendance à jouer aux petits saints quand ils prétendent être les seuls à protéger l'agriculture et l'exploitation familiale et à penser que le mode de vie rural est un bien précieux de notre nation. C'est précisément là ce que nous avons dit et répété au comité de l'agriculture de cette Chambre et que nous redisons aujourd'hui: le député de Vegreville ou tout autre député fait aussi le petit saint quand il prétend que seuls les partis d'opposition se préoccupent de l'agriculture et que de notre côté nous ne faisons rien.

**Une voix:** Nous ne vous avons rien vu faire.

**M. McBride:** Si mon allocution de cet après-midi n'atteint pas d'autre but, j'espère qu'elle prouvera au moins la préoccupation profonde et constante du parti libéral et de députés tels que moi pour le bien-être de la population rurale. Notre position nous permet de nous servir de notre influence pour essayer d'élaborer des politiques qui aideront notre population rurale.